



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21073
11 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant les lettres datées des 14 avril 1988 (S/19834) et 22 avril 1988 (S/19835), adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général concernant les accords signés à Genève le 14 avril 1988 au sujet du règlement de la situation concernant l'Afghanistan,

Rappelant également la note du Secrétaire général en date du 15 février 1989 (S/20465) et son rapport daté du 20 octobre 1989 (S/20911),

Rappelant en outre sa résolution 622 (1988) du 31 octobre 1988,

Prenant note de la lettre datée du 9 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/21071),

1. Confirme son agrément aux mesures envisagées dans la lettre du Secrétaire général datée du 9 janvier 1990 touchant les arrangements relatifs à une prolongation de l'affectation temporaire en Afghanistan et au Pakistan d'officiers appartenant à des opérations existantes des Nations Unies, afin qu'ils prêtent leur concours à la mission de bons offices pour une nouvelle période de deux mois;
2. Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité informé de tous faits nouveaux, conformément aux Accords de Genève.
